

ENSEMBLE

CHARTRE DE LA CLASSE
DE PHILOSOPHIE II (1964-65)
EN VUE DU CONVENTUM (1965-75).

Collection
ADRIEN BERNARD

CHARTRE DU CONVENTUM 1965-1975

1: MEMBRES

- a) Les membres réguliers de la classe des finissants 1964-65 sont les membres réguliers du conventum 1965-1975.
- b) Sont aussi membres du conventum nos confrères de classe actuellement au Séminaire de Charlesbourg.
- c) Le supérieur actuel, le Père Arthur Gauvin, le directeur des philosophes, le Père Léopold Lanteigne, le supérieur de 1975, le Père Donat Chiasson, et les épouses des membres du conventum seront aussi invités.

2: CONSEIL DE CLASSE:

- a) Le conseil de classe se compose comme suit:
 - président: Adrien Bernard
 - vice-président: Euclide Chiasson
 - secrétaire: Helinda-Rae MacDonald
 - 1^{er} conseiller: Fernando Thériault
 - 2^{ème} conseiller: Clermont Lebreton
 - b) Le comité du botin qui assiste le conseil de classe se compose de:
 - comité artistique: Marcel Albert
 - comité des finances: Robert Langevin
 - comité de rédaction: Pierre Loiselle
 - c) Les devoirs du conseil de classe sont:
 - Président:
 - 1: Il reste en fonction jusqu'au conventum de 1975.
 - 2: Il devra contacter la secrétaire au moins 2 fois par année.
 - 3: Il devra informer les membres du conventum de tout changement important par l'intermédiaire de la secrétaire
 - Secrétaire:
 - 1: Elle reste en fonction jusqu'en 1975.
 - 2: Elle devra envoyer une lettre circulaire à chaque année:
 - a) Cette lettre devra contenir les nouvelles concernant chacun des membres du conventum
 - b) Elle inclura le rapport financier.
 - c) Elle devra informer les membres du conventum des changements d'adresse de leurs confrères.
- Les autres membres du conseil de classe restent en fonction jusqu'en 1975.

NOTA:

Le vice-président remplacera le président dans ses fonctions si ce dernier ne peut les remplir pour une raison ou une autre. Si la secrétaire ne peut remplir ses fonctions le 1^{er} conseiller la remplacera.

3: EXPLICATION DE LA DEVISE:

ENSEMBLE

Un mot, c'est peu pour exprimer notre philosophie de l'existence. Pourtant cette devise veut être notre manifeste.

Elle traduit d'abord, l'amitié qui nous unit et que nous voulons conserver; "Ensemble", c'est l'affirmation de notre solidarité envers tous les hommes, dans tous les milieux où nous évoluerons.

Notre devise est un idéal, que seul un individu sain nous permettra de réaliser. Chacun est responsable de sa vie; mais en vertu de l'interdépendance des hommes, cette responsabilité s'étend aux autres.

La morale contemporaine a voulu faire de notre devise un ultimatum lancé à l'humanité: "Les hommes apprendront à vivre ensemble ou ils périront." Puisse notre vie être le témoignage de notre idéal.

4: DROITS ET DEVOIRS DES MEMBRES:

A: DEVOIRS

Chacun des membres du conventum 1965-75 s'engage à

- 1: avertir la secrétaire de tout changement d'adresse.
- 2: verser \$1.00 par année pour les cinq premières années et \$2.00 par année pour les cinq dernières. Cet argent servira:
 - a) à défrayer les frais de correspondance.
 - b) à ramasser de l'argent pour le conventum de 1975.
 - c) à payer les frais de transport, s'il y a lieu, du directeur des philosophes.
 - d) à faire face aux obligations imposées par l'article 5.
- 3: écrire au moins une fois par année à la secrétaire pour tenir leurs confrères au courant de toutes nouvelles pouvant les intéresser.
- 4: AIDER DANS la mesure de ses moyens un confrère dans le besoin.

Ceux qui se sont destinés au sacerdoce offriront annuellement une messe aux intentions de leurs confrères.

Tout membre qui sera en retard de cinq ans sur sa cotisation sera exclu du conventum après avis de la secrétaire, à moins de raison sérieuse.

Sont exempts de payer leur cotisation ceux qui entrent dans la vie religieuse; toutefois s'ils retournent à la vie civile ils rencontreront les mêmes obligations que les autres membres.

Chaque membre est invité dans la mesure du possible:

- 1: à faire parvenir ses condoléances aux parents d'un confrère défunt et à assister aux funérailles.
- 2: d'offrir ses meilleurs vœux à un confrère à l'occasion de son mariage.
- 3: à avoir une pensée spéciale pour ses confrères.

B: DROITS

Les membres ont le droit:

- 1: d'être tenu au courant des nouvelles concernant leurs confrères par la lettre circulaire envoyée par la secrétaire.
- 2: de participer au conventum de 1975 s'il remplit les conditions exigées par la présente charte.

En cas de décès d'un des membres du conventum, le conseil s'engage à faire dire une grand-messe pour le confrère défunt.

Lors du mariage d'un des membres du conventum, le conseil offrira ses félicitations aux nouveaux conjoints.

5: SPECIAL:

Le conseil de classe sera heureux d'offrir au nom des membres:
\$10.00 lors de la première ordination parmi les finissants de l'année 1964-65.
\$10.00 à celui (celle) qui se mariera le (la) premier(e).
\$10.00 au premier(e) papa ou maman.
\$25.00 ou \$25.00 au premier papa ou maman ~~donné~~ jumeaux et de triplets.

La date du conventum de 1975 sera choisie par le conseil de classe après consultation des membres du conventum.

A cette occasion, la bouteille sera déterrée et toutes les lettres seront ouvertes, que les membres du conventum soient présents ou absents.

NOTA

Lors du conventum de 1975, les célibataires endurcis devront payer \$10.00 d'amende pour cause de situation irrégulière.

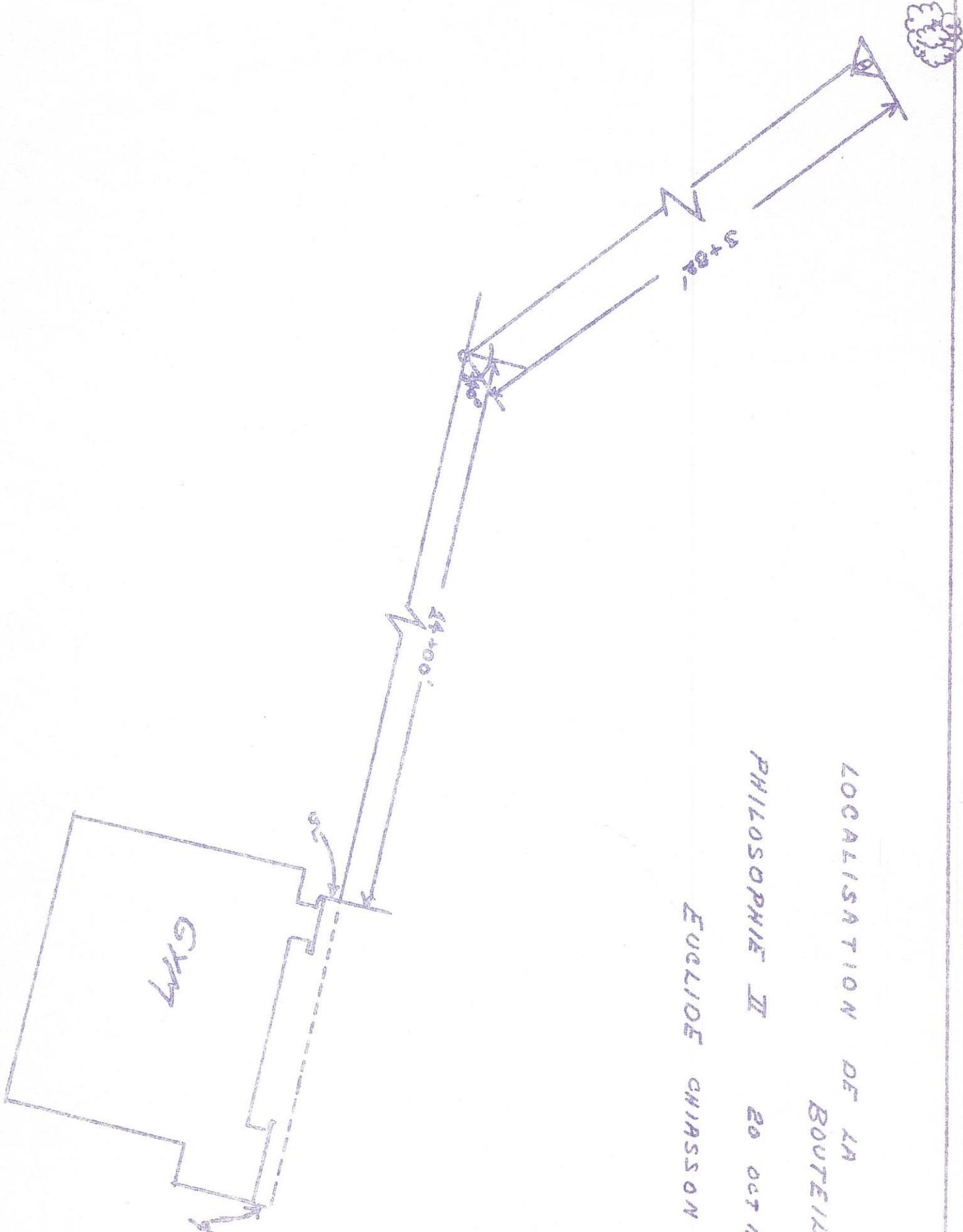
Free Beer au banquet du conventum de 1975!

IMPORTANT:

Veuillez adresser votre correspondance à la secrétaire:

Helinda-Rae MacDonald
539 Queen St
Bathurst,
N.B.

Téléphone: 546-4706.



LOCALISATION DE LA
BOUTEILLE

PHILOSOPHIE II 20 OCT 1964

EUGÈNE CHASSON

Rapport Financier Conventum 1965-75

A- Revenu (Mai - Déc. 1965)

Recettes Totales:

(a) Comptes Recevables	204.70
(b) Cotisations	<u>14.94</u>
Total	219.64

B- Profits et Pertes

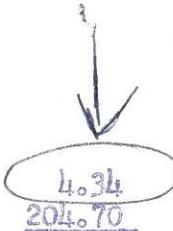
Moins dépenses:

Envoi de bottin	16.71	
taban non-payé	2.00	
papèterie et mandat de poste	6.40	
messe pour défunt	3.00	
frais de lettres circulaires	5.00	
cadeau pour premier-marié	<u>10.00</u>	<u>43.11</u>

Profit net 176.53

C- Bilan au 31 décembre 1965

<u>Actif</u>		
Argent en main	4.34	
Comptes recevables	<u>204.70</u>	
Actif total		209.04
<u>Passif</u>		
Comptes payables		10.00
Argent au d. but Mai 1965	22.51	
+ Profit net au 31 dec. 1965	<u>176.53</u>	<u>199.04</u>
Passif total		<u>209.04</u>



plus ma cotisation et 2 ou 3 autres dollars - will look it up

D- Nota Bene: Re: Comptes recevables -- Ce montant de 204.70 est dû en deux versements de 159.70 et 45.00 par deux membres du Conventum.

Signée Helinda - Rae Macdonald.
Secrétaire

Certifié correct EN DATE du 13 janvier, 1966.